



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 juillet 2006

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 7 janvier 2001 (JO du 3 mars 2001)

NITRIDERM TTS 5mg/24 heures, dispositif transdermique

Boîte de 30 (CIP : 328 303-3)

NITRIDERM TTS 10mg/24 heures, dispositif transdermique

Boîte de 30 (CIP : 328 305-6)

NITRIDERM TTS 15mg/24 heures, dispositif transdermique

Boîte de 30 (340 751-2)

Laboratoires NOVARTIS PHARMA S.A.S

Trinitrine

Liste II

Date des AMM :

NITRIDERM TTS 5 mg/24h : 16/04/1984

NITRIDERM TTS 10 mg/24h : 03/04/1985

NITRIDERM TTS 15mg/24h : 20/08/1996

Motif de la demande : renouvellement d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

Indication Thérapeutique :

Traitement préventif de la crise d'angor.

Posologie : cf RCP

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier le service médical rendu par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu de ces spécialités reste important dans les indications de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé